

AGENT D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC

Rubriques principales :

Missions du poste :

- Effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien des voies, espaces publics et ouvrages d'art.
- Surveiller la propreté des espaces publics et sensibiliser les usagers.
- Assurer l'entretien courant et le suivi des équipements et matériels utilisés.

Activités et tâches principales du poste :

- ***Effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien des voies, espaces publics et ouvrages d'art :***

Assainir les espaces :

- Débarrasser les trottoirs et les espaces publics des ordures ménagères ou extra ménagères (mobilier, électroménager, matelas...) et des déchets verts (coupe d'arbustes, tontes de pelouse...).
- Désherber et maintenir en état de propreté les voies urbaines et les espaces publics (ramasser les feuilles mortes, désherber manuellement ou chimiquement la voirie, déneiger les voies de circulation et les trottoirs en cas de précipitations neigeuses...).
- Vider les poubelles publiques de la commune.
- Nettoyer la place du marché tous les samedis matin (après avoir sécurisé le périmètre).

Rendre propre la collectivité :

- Nettoyer les équipements urbains tels les bancs publics, les abribus, les trottoirs et les murs graffités.
- Surveiller et alerter de la présence de dépôts sauvages.
- Repérer les dégâts occasionnés sur le domaine public communal, les travaux à entreprendre et remonter l'information au supérieur hiérarchique direct.

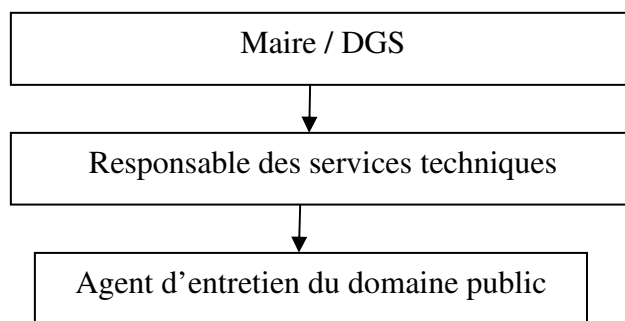
- ***Sensibilisation des usagers du domaine public :***

- Expliquer à la population de manière précise les règles de propreté et d'hygiène sur la voie publique.
- Prendre l'initiative d'une intervention d'information préventive.
- Participer à des actions de sensibilisation au tri des déchets pour le grand public dans le cadre de manifestations.

- ***Assurer l'entretien courant et le suivi des équipements et matériels utilisés :***

- Utiliser les produits et les matériels d'entretien et de nettoyage des voies et espaces publics.
- Entretenir, nettoyer et désinfecter le matériel. Tenir le suivi du matériel à disposition.
- Respecter les règles de sécurité liées à la manipulation de produits dangereux.
- Détecter les dysfonctionnements des équipements et évaluer les risques d'accidents.

Positionnement hiérarchique :



Relations fonctionnelles :

• En interne :

Travail en équipe (relation quotidienne avec les agents de l'équipe).
Relations ponctuelles avec les agents des services techniques de la commune (notamment les agents de gestion des déchets et les agents des espaces verts).
Contacts fréquents avec le responsable des services techniques.

• En externe :

Contact quotidien avec la population.

Exigences requises :

• Compétences techniques à acquérir :

Connaître l'environnement de la collectivité.
Connaître les règles de base d'hygiène en collectivité.
Connaître les règles de base de sécurité.
Connaître les gestes et postures de la manutention.
Connaître les modalités d'utilisation des matériels et produits.
Connaître les conditions de stockage des produits et savoir les différencier (acides/alcalins, toxiques...).

Savoir identifier les surfaces à traiter.
Savoir balayer, laver, aspirer, épousseter.
Savoir vérifier l'état de propreté des surfaces avant de quitter son lieu de travail.
Savoir détecter les anomalies et dysfonctionnements et les signaler.

• Compétences relationnelles :

Savoir organiser son temps.
Etre discret, courtois.
Etre autonome.
Etre efficace.
Etre consciencieux.
Etre rigoureux.

Cadre statutaire accessible :

Catégorie : C

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux

Moyens humains et matériels mis à disposition :

- Equipement de protection individuelle (combinaison de travail, gants de protection, chaussures de sécurité, vêtements de haute visibilité de classe 2 minimum, lunettes de sécurité...)
- Véhicule microbenne
- Radio de communication
- Matériel de lavage et de balayage manuel et mécanique (roule sac, balayeuse, laveuse, souffleuse...)

Conditions et contraintes d'exercice :

- Temps de travail hebdomadaire de X H/semaine dont le samedi matin
- Travail en équipe
- Travail à l'extérieur par tous les temps
- Pénibilité physique liée à la station debout prolongée
- Port de vêtements professionnels adaptés
- Manipulation de produits toxiques et de matériels lourds
- Discrétion professionnelle, secret professionnel et devoir de réserve
- Sens du service public

"Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité" (Article 2-1 du Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié).

Les risques liés aux activités du poste ainsi que les équipements de protection individuelle sont explicités ci-dessus. Les besoins en formation spécifiques sont identifiés dans le parcours de formation ci-après.

L'ensemble des consignes de sécurité et de prévention des risques est repris dans le document " Exemple de fiche pour l'accueil et la formation santé - sécurité de tout nouvel agent ".

Parcours de formation

RAPPEL IMPORTANT : Le parcours proposé est à titre indicatif. Il devra être travaillé en concertation avec le jeune, le tuteur et l'autorité territoriale.

Il a pour objectif de contribuer à ce que :

- la collectivité puisse avoir un personnel qualifié en fin de contrat.
- le jeune en emploi d'avenir soit accompagné dans son insertion professionnelle et donc préparé à un métier de la Fonction Publique Territoriale.

- Parcours de formation et de pré-qualification à individualiser en fonction des besoins du jeune en emploi d'avenir :

Phases prévues dans le dossier de suivi et d'engagement	Nature des formations	Intitulé des formations ¹
Phase d'intégration (3 premiers mois)	- Actions de remise à niveau/remobilisation	-Formation d'adaptation à la Fonction Publique Territoriale (2 jours)
	- Acquisition des savoirs de base (<i>mathématiques, français, informatique, expression orale...</i>)	- Les bases de la communication (3 jours)
	- Adaptation au poste de travail/compétences fondamentales	--Propreté de la ville : le balayage (2 jours) -Utilisation des EPI (1 jour) -Techniques de nettoyage mécanisé dans les locaux administratifs (3 jours) -Entretien des dépendances vertes et bleues de la voirie (2 jours) -Entretien du petit matériel d'espaces verts (4 jours) -Petits travaux d'entretien et de réparation des équipements de voirie (2 jours)
Phase de stabilisation	- Acquisition de nouvelles compétences/formation de professionnalisation	-Les produits dangereux (1 jour) -Risques liés à l'utilisation et au stockage des produits d'entretien (2 jours) -Les pratiques alternatives aux traitements phytosanitaires chimiques (3 jours) -Agents de collecte : relation aux usagers et différents acteurs (1 jours) -Le traitement des déchets : tri, recyclage, réglementation, communication (2 jours) -La sécurité incendie (1 jour) -Gestes et postures – prévention des risques liés à la manipulation de charges lourdes
Phase de consolidation	- Formation pré-qualifiante ou qualifiante	-CAP Gestion des déchets et propreté urbaine -Titre Professionnel Agent de propreté et d'hygiène (AFPA) -Préparation au concours d'adjoint technique territorial

- Scénario possible de réussite et d'intégration :

A L'ISSUE DU CONTRAT, L'EMPLOI D'AVENIR PEUT PERMETTRE AU BENEFICIAIRE DE :	
- atteindre le niveau de formation de	Niveau V (CAP - Titre Professionnel)
- envisager l'accès au cadre statutaire de	Adjoint technique territorial

Réalisée le :

Mise à jour le :

¹ Formations courtes dispensées par le CNFPT Aquitaine